

NOTE de présentation

Compte Administratif 2021



VILLE  d'ERMONT

Direction des Affaires Financières

Aux termes de l'article L. 2313-1-1 du CGCT, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin d'en saisir les enjeux.

Le compte administratif rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget (au niveau du chapitre) des réalisations effectives en dépenses et en recettes.

Il présente les résultats comptables de l'exercice et est soumis, pour approbation, à l'assemblée délibérante, qui l'arrête définitivement par un vote au 30 juin maximum de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

L'année 2021 a été une année post-confinement où les activités municipales ont progressivement repris sans pour autant atteindre le niveau de 2019 « année de référence » avant la crise sanitaire COVID-19.

1 - LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le résultat annuel de fonctionnement 2021 baisse de 647 425,40 € par rapport à 2020 (- 17,64 %), l'évolution des recettes (+ 2.61 %) ayant été moins importante que celle des dépenses (+ 4,93%).

Le résultat de fonctionnement cumulé augmente de 1 614 359,11 € (+ 16,01 %), passant de 10 085 875,17 € en 2020 à 11 700 234,28 € en 2021.



Le ratio d'**indépendance financière globale** (produits des contributions directes et de la tarification sur les recettes réelles totales) mesure le poids des recettes sur lesquelles la collectivité peut directement agir (vote des taux, des tarifs communaux) sur l'ensemble de ses recettes réelles de fonctionnement.

Ce ratio augmente sur la période 2019-2021 compte tenu principalement de la hausse des bases fiscales (sans augmentation des taux des contributions).

Ratio d'indépendance financière globale

2019	2020	2021
53,62%	52,43%	55,62%

1A – LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes réelles de fonctionnement augmentent de 910 440,62 € (+ 2,55 % par rapport à 2020) Elles contiennent les recettes exceptionnelles (chapitre 77), qui ne sont par définition pas pérennes mais dont le poids n'est pas significatif en 2021.

Chapitre	Libellé	Crédits ouverts	Réalisé 2021	Pour mémoire CA 2020	Evolution 2021 / 2020
013	Atténuation de charges	88 852,00 €	71 032,94 €	128 458,90 €	-57 425,96 €
70	Produits des services et du domaine	3 923 051,00 €	3 658 418,64 €	2 720 329,75 €	938 088,89 €
73	Impôts et taxes	3 911 137,00 €	3 897 682,00 €	21 692 806,29 €	1 033 787,80 €
731	Fiscalité locale	18 447 108,00 €	18 828 912,09 €		
74	Dotations et participations	9 173 665,00 €	9 199 487,16 €	9 689 090,46 €	-489 603,30 €
75	Autres produits de gestion courante	838 917,00 €	909 229,56 €	983 957,91 €	-74 728,35 €
77	Produits exceptionnels	20 000,00 €	21 848,98 €	461 527,44 €	-439 678,46 €
Recettes réelles de fonctionnement =		36 402 730,00 €	36 586 611,37 €	35 676 170,75 €	910 440,62 €
042	Opérations d'ordre	0,00 €	19 390,99 €	0,00 €	19 390,99 €
Total recettes de fonctionnement =		36 402 730,00 €	36 606 002,36 €	35 676 170,75 €	929 831,61 €
<i>R 002 - Excédents reportés =</i>			<i>8 677 063,10 €</i>		

Aux chapitres 73 **Impôts et taxes** et 731 **fiscalité locale**, la hausse du produit provient principalement de la fiscalité directe (+ 705 312 € avec l'intégration des compensations d'exonération de taxe d'habitation qui était au chapitre 74 en M14). Les droits de mutation sur les ventes immobilières sont en hausse de 451 276 €) compte tenu de la reprise du marché de l'immobilier en 2021. A noter la baisse du Fonds de Solidarité de la Région Ile-de-France (- 133 499 €). En M14 ces deux chapitres étaient réunis en un seul, le 73.

Le chapitre 74 des **dotations, subventions et participations** baisse de 489 603,30 € par rapport à 2020 (- 5,05 %). Cela provient du transfert vers le chapitre 73 des compensations d'exonération de taxe d'habitation comme vu ci-dessus, où la ville avait perçu 592 044 € en 2020.

Au chapitre 75 **Autres produits de gestion courante**, on comptabilise les loyers immobiliers perçus par la commune ainsi que les redevances d'occupation du domaine public et les redevances versées par les fermiers pour les deux délégations de service public :

- Maché Saint-Flaive = 334 538 €
- Crèche des Gibus = 141 035 €

Les - 74 728,35 € sont principalement dûs à une régularisation d'écritures purement comptables de rattachements 2020 au compte 752 pour les loyers (- 79 203 €).

Les **produits exceptionnels** comprennent la vente de véhicules et de matériel du service Espaces verts.

1B – LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les charges de fonctionnement augmentent de 4,93 % entre 2021 et 2020, principalement compte tenu des charges à caractère général (+ 13,49 %) et des charges de personnel (+ 3,33 %).

Il faut relativiser les + 13,49 % de charges à caractère général avec l'exercice 2020 du fait de la crise sanitaire et des confinements qui ont stoppé les activités des services de la Ville, et donc réduit les dépenses. En comparant 2021 avec 2019, nous constatons une baisse de 1,10 %, démontrant ainsi la bonne gestion du budget communal.

	2019	2020	2021	% 2021-2019	% 2021-2020
Dépenses	33 955 379,79 €	32 005 574,17 €	33 582 831,18 €	-1,10%	4,93%

Chapitre	Libellé	Crédits ouverts	Réalisé 2021	Pour mémoire CA 2020	Evolution 2021 / 2020
011	Charges à caractère général	11 079 785,00 €	10 410 602,98 €	9 173 452,29 €	1 237 150,69 €
012	Charges de personnel	20 309 726,00 €	19 790 734,89 €	19 153 516,78 €	637 218,11 €
014	Atténuations de produits	117 979,00 €	117 472,08 €	117 909,11 €	-437,03 €
65	Autres charges de gestion courante	2 309 286,00 €	2 182 245,18 €	2 088 752,44 €	93 492,74 €
66	Charges financières	115 000,00 €	109 160,21 €	128 946,66 €	-19 786,45 €
67	Charges spécifiques - Exceptionnelles	54 218,00 €	31 267,87 €	99 161,75 €	-67 893,88 €
68	Dotation aux provisions	30 000,00 €	30 000,00 €	0,00 €	
Dépenses réelles de fonctionnement =		34 015 994,00 €	32 671 483,21 €	30 761 739,03 €	1 909 744,18 €
023	Virement à la section d'investissement	3 232 462,00 €			
042	Opérations d'ordre	880 000,00 €	911 347,97 €	1 243 835,14 €	-332 487,17 €
Total dépenses de fonctionnement =		38 128 456,00 €	33 582 831,18 €	32 005 574,17 €	1 577 257,01 €
<i>D 002 - Déficit reportés =</i>			<i>0,00 €</i>		

1C – LE RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2021

En 2021 le résultat de l'exercice de fonctionnement de 11 700 234,28 € permettra au budget 2022 un abondement supplémentaire (4 100 000 €) pour financer la section d'investissement.

	2019	2020	2021	% 2021-2019	% 2021-2020
Dépenses	33 955 379,79 €	32 005 574,17 €	33 582 831,18 €	-1,10%	4,93%
Recettes	43 385 466,14 €	42 091 449,34 €	45 283 065,46 €	4,37%	7,58%
Résultat cumulé	9 430 086,35 €	10 085 875,17 €	11 700 234,28 €	24,07%	16,01%
<i>Dont résultat reporté</i>	<i>6 102 047,67 €</i>	<i>6 415 278,59 €</i>	<i>8 677 063,10 €</i>		

2 – LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses réelles d'investissement (BP+DM+RAR), hors résultat d'investissement reporté et opérations d'ordre, sont réalisées à hauteur de 72,14 % du total prévu, les recettes réelles le sont à 91,01 %.

2A – LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les subventions d'investissement (Chapitre 13) ont été encaissées pour un peu plus de 1,1 M€, auxquels s'ajoutent 743 K€ tels que présentés ci-contre (réalisation totale à 79 %).

SUBVENTION	MONTANT ENCAISSE	RAR	TOTAL
ALSH HUGO	74 689,47 €		74 689,47 €
ALSH LANGEVIN	59 427,29 €		59 427,29 €
AMENDES DE POLICE	253 059,00 €		253 059,00 €
BUDGET PARTICIPATIF - ANTIGASPI UNE AFFAIRE QUI ROULE	7 600,00 €		7 600,00 €
BUDGET PARTICIPATIF - ILOT DE FRAICHEUR	6 594,26 €	3 405,74 €	10 000,00 €
BUDGET PARTICIPATIF - SENSIBILISER AU RESPECT ENVIRONNEMENTAL	1 367,10 €	4 464,60 €	5 831,70 €
BUDGET PARTICIPATIF - SENTIER NATURE	1 749,46 €	2 387,54 €	4 137,00 €
THEATRE PIERRE FRESNAY	9 300,00 €	252 000,00 €	261 300,00 €
CIRCULATIONS ECOLE PRIMAIRE RAVEL	22 000,00 €		22 000,00 €
FERME PEDAGOGIQUE ET ESPACE MARAICHER	311 341,76 €		311 341,76 €
NOUVEAU CONSERVATOIRE	196 986,80 €		196 986,80 €
REFECTION SALLES DE CLASSES DELACROIX	33 864,29 €	57 135,44 €	90 999,73 €
REFECTION SALLES DE CLASSES RAVEL	4 913,66 €	9 826,41 €	14 740,07 €
SUBVENTION SMDEGTVO	3 189,81 €		3 189,81 €
TERRAIN DE FOOTBALL ET PISTE ATHLETISME	71 031,58 €	413 968,42 €	485 000,00 €
VOIRIE	54 000,00 €		54 000,00 €
TOTAL	1 111 114,48 €	743 188,15 €	1 854 302,63 €

Chapitre	Libellé	Crédits ouverts	Réalisé 2021	Restes à réaliser	% réalisation RAR compris
13	Subventions d'investissement	2 347 211,14 €	1 111 114,48 €	743 188,15 €	79,00%
16	Emprunts et dettes assimilées (hors compte 165)	5 000 000,00 €	0,00 €	5 000 000,00 €	100,00%
20	Immobilisations incorporelles	0,00 €	5 328,50 €	0,00 €	Sans objet
21	Immobilisations corporelles	0,00 €	5 810,00 €	0,00 €	Sans objet
Recettes réelles d'équipement =		7 347 211,14 €	1 122 252,98 €	5 743 188,15 €	93,44%
10	Dotations, fonds divers et réserves	5 560 034,41 €	3 757 412,00 €	1 843 434,88 €	100,73%
16	Emprunts et dettes assimilées (compte 165)	2 120,00 €	2 935,03 €	0,00 €	138,44%
024	Produits des cessions d'immobilisations	791 714,00 €			
Recettes financières =		6 353 868,41 €	3 760 347,03 €	1 843 434,88 €	88,19%
Total des recettes réelles =		13 701 079,55 €	4 882 600,01 €	7 586 623,03 €	91,01%
021	Virement de la section de fonctionnement	3 232 462,00 €			
040	Opérations d'ordre	880 000,00 €	911 347,97 €		103,56%
Total recettes d'investissement =		17 813 541,55 €	5 793 947,98 €	7 586 623,03 €	75,11%
<i>R 001 - Déficit reportés =</i>			<i>0,00 €</i>		

Les 3 757 412,00 € de **dotations** intègrent le reste à réaliser du FCTVA 2020 pour 2 233 021,39 €, 115 578,54 € de taxe d'aménagement et 1 408 812,07 € d'affectation au compte 1068 **excédents capitalisés**. Quant aux 1 843 434,88 € de restes à réaliser, il s'agit du FCTVA 2021 non encore encaissé au 31 décembre 2021.

L'emprunt contracté en 2021 mais non encore encaissé au 31 décembre est en restes à réaliser.

2B - LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses réelles d'investissement, restes à réaliser compris sont exécutées à 72,14 %.

Chapitre	Libellé	Crédits ouverts	Réalisé 2021	Restes à réaliser	% réalisation RAR compris
20	Charges à caractère général	482 100,60 €	251 818,84 €	213 021,68 €	96,42%
204	Subventions d'équipement versées	54 000,00 €	46 825,69 €	0,00 €	86,71%
21	Immobilisations corporelles	13 337 895,92 €	7 227 339,10 €	2 048 049,81 €	69,54%
23	Immobilisations en cours	338 270,39 €	226 973,78 €	46 950,23 €	80,98%
10	Dotations, fonds divers et réserves	59 542,00 €	51 554,78 €	0,00 €	86,59%
16	Emprunts et dettes assimilées	686 500,00 €	678 889,64 €	0,00 €	98,89%
Dépenses réelles de d'investissement =		14 958 308,91 €	8 483 401,83 €	2 308 021,72 €	72,14%
040	Opérations d'ordre	0,00 €	19 390,99 €	0,00 €	Sans objet
Total dépenses d'investissement =		14 958 308,91 €	8 502 792,82 €	2 308 021,72 €	72,27%
<i>D 001 - Déficit reportés =</i>			<i>2 855 232,64 €</i>		

Parmi les dépenses au chapitre 21 immobilisations corporelles on peut noter :

- Travaux stade Renoir : 1 355 811 €
- Acquisition du Centre Administratif : 810 000 €
- Travaux de voirie : 585 086 €
- Acquisition du pavillon sis 121 rue du Général de Gaulle : 599 232 €
- Travaux d'aménagement du Centre Administratif : 421 857 €
- Travaux dans les écoles et restaurants scolaires : 401 470 €
- Travaux théâtre Pierre Fresnay et aménagement de la salle de spectacles : 376 537 €
- Espaces verts : 338 422 €
- Modernisation de l'éclairage public : 300 000 €
- Matériel informatique et de téléphonie : 217 305 €
- Matériel de sonorisation du Conservatoire et instruments de musique : 118 881 €

Au 31 décembre 2021, le capital restant dû de la dette était de 4 664 848,76 €, soit 158,31 € / habitant (population DGF 2021 = 29 465 hab).

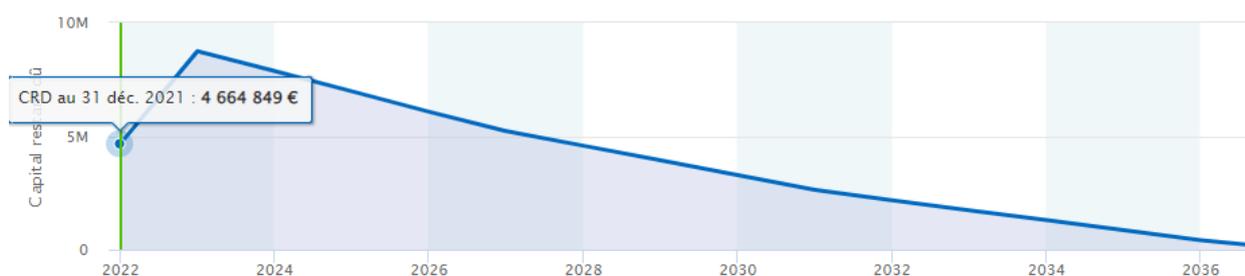
En tenant compte du nouvel emprunt (encaissé en 2022) de 5 000 000 €, la dette par habitant est de 328 €, ce qui est tout de même bien en dessous des moyennes (au 31/12/2020 – Source @Taelys) :

- Villes de 20 000 à 50 000 hab : 1 011 € / hab
- Département : 1 030 € / hab
- Nationale : 954 € / hab

Le tableau ci-dessous présente la structure de la dette par prêteur.

Banque	Encours	Poids	Montant initial	2021		
				Annuités	Intérêts	Amortissements
Société Générale	1 629 720,28 €	34,94%	6 000 000,00 €	244 804,24 €	8 074,31 €	236 729,93 €
Société de Financement Local	1 213 738,35 €	26,02%	5 634 273,37 €	293 898,83 €	58 118,98 €	235 779,85 €
Caisse d'épargne Ile de France	631 390,05 €	13,54%	1 324 166,50 €	83 415,06 €	24 905,38 €	58 509,68 €
Crédit Agricole	629 000,00 €	13,48%	1 020 000,00 €	80 288,46 €	12 288,46 €	68 000,00 €
La banque postale	561 000,08 €	12,03%	935 000,00 €	72 532,62 €	10 199,30 €	62 333,32 €
Total =	4 664 848,76 €			774 939,21 €	113 586,43 €	661 352,78 €

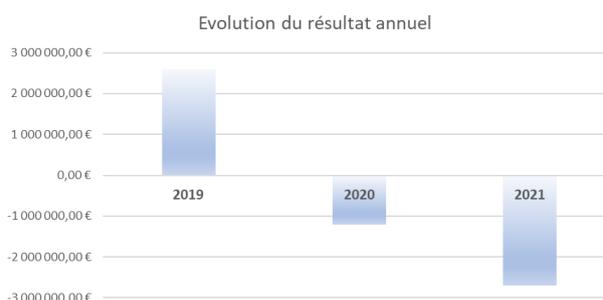
Graphique d'évolution du capital.



2C – LE RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2021

Hors restes à réaliser la section d'investissement présente un déficit cumulé de 5 564 077,48 €, et un déficit annuel de 2 708 844,84 €.

	2019	2020	2021
Dépenses	16 797 873,00 €	10 225 530,53 €	11 358 025,46 €
Recettes	15 147 369,48 €	7 370 297,89 €	5 793 947,98 €
Résultat cumulé	-1 650 503,52 €	-2 855 232,64 €	-5 564 077,48 €
<i>Dont résultat reporté</i>	<i>-4 247 123,52 €</i>	<i>-1 650 503,52 €</i>	<i>-2 855 232,64 €</i>
Résultat de l'année	2 596 620,00 €	-1 204 729,12 €	-2 708 844,84 €



Le déficit 2021 devrait être de - 865 409,96 € si le FCTVA avait été encaissé avant le 31 décembre.

Le solde des restes à réaliser est positif à 5 278 601,31 € (dépenses = 2 308 021,72 € / recettes = 7 586 623,03 €) et sera pris en compte dans le cadre de l'affectation du résultat lors du conseil municipal du 8 avril.

3 – CONCLUSION

L'exécution du budget 2021 retracé dans le compte administratif, avec les restes à réaliser permet une affectation complémentaire au compte 1068 de 4 100 000 € afin de financer la section d'investissement 2022.

Excédent de fonctionnement 2021 cumulé à affecter en 2022	11 700 234,28 €
Déficit d'investissement 2021 cumulé	-5 564 077,48 €
Résultat cumulé 2021 =	6 136 156,80 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	5 278 601,31 €
Besoin de financement de la section d'investissement	-285 476,17 €
1° - Affectation au 1068 (couverture minimale du besoin de financement)	285 476,17 €
2° Affectation complémentaire au compte 1068 en 2022	4 100 000,00 €
3° - Report en fonctionnement compte R-002	7 314 758,11 €
4° - Report en investissement au compte D-001	-5 564 077,48 €

PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2022

NOTE DE PRESENTATION

Éléments de contexte

Comme en 2021, le budget 2022 est voté après la reprise des résultats de l'exercice précédent, tels que rappelés ci-dessous :

	Investissement		Fonctionnement		
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
Réalisations	8 502 792,82 €	5 793 947,98 €	33 582 831,18 €	36 606 002,36 €	
Résultats de l'exercice	-2 708 844,84 €		3 023 171,18 €		⇒ Résultat 2021 314 326,34 €
Résultats 2020 reportés	2 855 232,64 €			8 677 063,10 €	⇒ Résultat cumulé 6 136 156,80 €
Résultats de clôture	-5 564 077,48 €		11 700 234,28 €		
Restes à réaliser	2 308 021,72 €	7 586 623,03 €			
Résultats nets	-285 476,17 €		11 700 234,28 €		
Résultat net global	11 414 758,11 €				

L'affectation minimale au compte 1068 *Excédents de fonctionnement capitalisés* est de 285 476,17 € afin de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement, restes à réaliser compris. De plus, compte tenu des 11 700 234,28 € de résultat cumulé de fonctionnement, une affectation complémentaire de 4 100 000,00 € est inscrite au compte 1068.

Au compte 002 *résultat de fonctionnement reporté* seront inscrits 7 314 758,11 €.

Afin de respecter la sincérité budgétaire le budget sera voté en suréquilibre de la section de fonctionnement à hauteur de 5 646 210,11 €. Ce suréquilibre servira à financer les dépenses pour les années à venir.

Pour la préparation du budget 2022, les services ont travaillé par enveloppe budgétaire au niveau des Pôles de Direction sur le chapitre 011 *charges à caractère général*. Il s'agit là d'une nouvelle manière de travailler sur le budget afin d'optimiser les ressources par Pôle.

Ce budget tient compte de l'amélioration globale de la situation sanitaire en France.

Les services avaient jusqu'au 17 janvier 2021 pour transmettre leurs budgets en respectant les consignes suivantes :

Section de fonctionnement

- Maîtrise de la masse salariale afin de préserver les marges de manœuvre,
- Construction du budget par enveloppes

- Co-construction étroite entre les élus et les services municipaux
- Regrouper les budgets transverses afin d'identifier les besoins partagés par plusieurs services et mutualiser le cas échéant.

Section d'investissement

- Construction du budget par enveloppe de l'investissement récurrent
- Les investissements « projets » prioritaires de l'année 2022 seront :
 - Les études et le début des travaux pour la construction de la cuisine centrale y compris la démolition du hangar de l'Arche et reconstruction de ce dernier au Centre Administratif
 - Les études et le début des travaux pour la cuisine satellitaire Pasteur
 - Aménagement du parc Simone Veil
 - Travaux de voirie et amélioration de l'éclairage public

Projet de budget primitif 2022

Le total des recettes prévues est de 63 581 655,31 € et le total des dépenses de 57 935 445,20 €, soit un suréquilibre de 5 646 210,11 €.

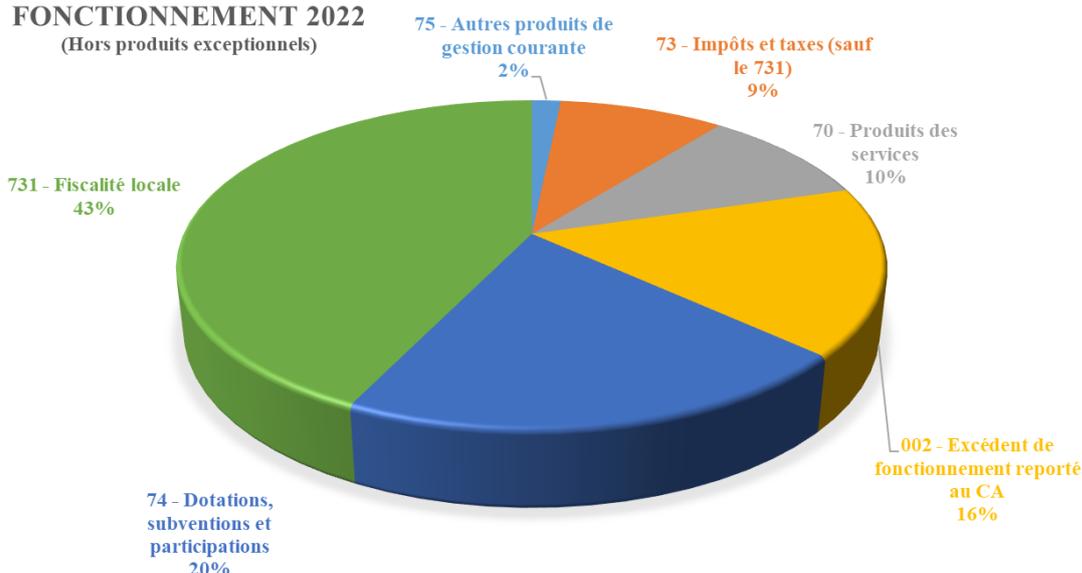
A – La section de fonctionnement

1 – Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement sont relativement stables par rapport à 2021 à hauteur de 36 895 057 € (+ 2,95 %). En tenant compte du compte 002 *excédent de fonctionnement reporté*, elles baissent de 0,68 %.

	Chapitre	BP 2021	BP 2022	# 2022 / 2021	Variation
R E C E T T E S	013 - Atténuation de charges	87 200,00 €	- €	- 87 200,00 €	-100,00%
	70 - Produits des services	3 919 986,00 €	4 279 286,00 €	359 300,00 €	9,17%
	73 - Impôts et taxes (sauf le 731)	4 066 409,00 €	3 995 291,00 €	- 71 118,00 €	-1,75%
	731 - Fiscalité locale	17 627 730,00 €	18 941 000,00 €	1 313 270,00 €	7,45%
	74 - Dotations, subventions et participations	9 534 290,00 €	8 973 497,00 €	- 560 793,00 €	-5,88%
	75 - Autres produits de gestion courante	601 170,00 €	697 783,00 €	96 613,00 €	16,07%
	Recettes de gestion courante =	35 836 785,00 €	36 886 857,00 €	1 050 072,00 €	2,93%
	78 - Reprise sur amortissements et provisions	- €	- €	- €	
	77 - Produits exceptionnels	- €	8 200,00 €	8 200,00 €	
	Recettes réelles de fonctionnement =	35 836 785,00 €	36 895 057,00 €	1 058 272,00 €	2,95%
S	042 - Opérations d'ordre entre sections	- €	- €	- €	
	002 - Excédent de fonctionnement reporté au CA	8 677 063,10 €	7 314 758,11 €	- 1 362 304,99 €	-15,70%
	Recettes d'ordre et excédent reporté =	8 677 063,10 €	7 314 758,11 €	- 1 362 304,99 €	-15,70%
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT =	44 513 848,10 €	44 209 815,11 €	- 304 032,99 €	-0,68%

**RECETTES DE
FONCTIONNEMENT 2022**
(Hors produits exceptionnels)



Les produits exceptionnels (8 200 €) ne sont pas présentés car non représentatifs sur ce type de graphique

La Fiscalité

Chapitre 73 – Impôts et taxes - sauf le 731 (- 1,75 %)

Ce chapitre intègre les recettes suivantes :

	BP 2021	BP 2022	# 2022 / 2021	Variation
73211 - Attribution de compensation	1 587 221,00 €	1 684 830,00 €	97 609,00 €	6,15%
73212 - Dotation de solidarité communautaire	579 188,00 €	565 733,00 €	- 13 455,00 €	-2,32%
732221 - Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales	1 900 000,00 €	1 744 728,00 €	- 155 272,00 €	-8,17%
TOTAL =	4 066 409,00 €	3 995 291,00 €	- 71 118,00 €	-1,75%

L'attribution de compensation versée par la Communauté d'Agglomération du Val Parisis est prévue à 1 684 830 €, + 97 609 € par rapport à 2021 suite au transfert au 1^{er} janvier 2022 de la compétence de Prévention Spécialisée.

Le fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales correspond au Fonds de Solidarité de la Région Ile-de-France (FSRIF) a été estimé au montant perçu en 2021.

Chapitre 731 – Fiscalité locale (+ 7,45 %)

Ce chapitre intègre les recettes suivantes :

	BP 2021	BP 2022	# 2022 / 2021	Variation
73111 - Impôts directs locaux	16 127 730,00 €	17 141 000,00 €	1 013 270,00 €	6,28%
73123 - Droits de mutation	1 200 000,00 €	1 500 000,00 €	300 000,00 €	25,00%
73141 - Taxe sur la consommation finale d'électricité	300 000,00 €	300 000,00 €	- €	0,00%
TOTAL =	17 627 730,00 €	18 941 000,00 €	1 313 270,00 €	7,45%

L'article 16 de la loi n° 2019-1479 de finances pour 2020 a prévu la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Pour compenser la perte de recette fiscale correspondante, les communes récupèrent depuis l'exercice 2021 la part départementale sur le foncier bâti.

Les taux de base 2022 des taxes sur le foncier bâti et non bâti sont identiques à l'année passée. Au taux initial sur le foncier bâti de 18,04% est ajouté le taux départemental transféré de 17,18%, soit un taux 35,22 %.

La fiscalité perçue au titre des impôts directs locaux augmente de 6,28 % par rapport à 2021 compte-tenu de l'évolution des bases fiscales (+ 3,4 % dans le Projet de Loi de Finances pour 2022). La prévision intègre la recette de 592 000 € prévue en 2021 au compte 74835 (chapitre 74) pour la compensation d'exonérations sur la fiscalité directe, il s'agit donc là d'un transfert de montant entre deux natures comptables.

Les dotations, subventions et participations (- 5,88 %)

La Dotation Globale de Fonctionnement (4 509 720 €), la Dotation de Solidarité Urbaine (1 68 386 €) et le Dotation Nationale de Péréquation (663 339 €) sont stables par rapport à 2021 (- 0,70 %).

Les subventionnements extérieurs tels que les recettes de la CAF, les subventions de fonctionnement des autres financeurs sont stables aussi.

La baisse de +/- 560 K€ de ce chapitre provient du transfert comme vu plus haut du compte 74835 **exonérations sur la fiscalité directe** (592 000 € de prévus en 2021).

Produits des services (+ 9,17 %)

L'amélioration de la situation sanitaire en France nous amène à revoir à la hausse les recettes liées à ce chapitre puisque l'activité des services municipaux retrouvera son niveau normal de fonctionnement. La prévision de 2022 correspond sensiblement à notre dernière « année de référence » soit 2019.

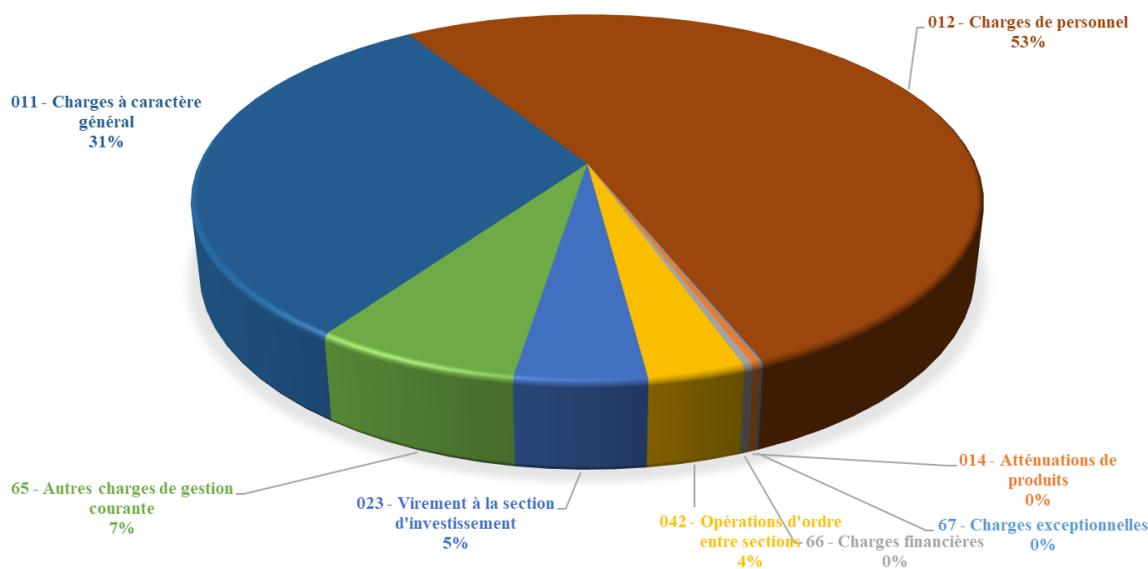
2 – Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement augmentent rapport à 2021 de 1 789 523 € (+ 5,31 %). Avec l'effet « fin de crise sanitaire » et la reprise d'un niveau d'activité à la normale de l'ensemble des services municipaux les charges à caractère général augmentent de 11,54 %, dont des éléments seront présentés en peu plus loin.

Il convient de noter la maîtrise des charges de personnel qui n'évoluent que de + 0,83 % malgré le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) des agents municipaux.

	Chapitre	BP 2021	BP 2022	# 2022 / 2021	Variation
D E P E N S E S	011 - Charges à caractère général	10 831 658,00 €	12 081 520,00 €	1 249 862,00 €	11,54%
	012 - Charges de personnel	20 209 726,00 €	20 376 740,00 €	167 014,00 €	0,83%
	014 - Atténuations de produits	117 979,00 €	118 000,00 €	21,00 €	0,02%
	65 - Autres charges de gestion courante	2 389 702,00 €	2 783 028,00 €	393 326,00 €	16,46%
	Dépenses de gestion courante =	33 549 065,00 €	35 359 288,00 €	1 810 223,00 €	5,40%
	66 - Charges financières	115 000,00 €	118 000,00 €	3 000,00 €	2,61%
	67 - Charges exceptionnelles	53 700,00 €	30 000,00 €	- 23 700,00 €	-44,13%
	Dépenses réelles de fonctionnement =	33 717 765,00 €	35 507 288,00 €	1 789 523,00 €	5,31%
	023 - Virement à la section d'investissement	3 805 054,00 €	1 756 317,00 €	- 2 048 737,00 €	-53,84%
	042 - Opérations d'ordre entre sections	880 000,00 €	1 300 000,00 €	420 000,00 €	47,73%
	Dépenses d'ordre =	4 685 054,00 €	3 056 317,00 €	- 1 628 737,00 €	-34,76%
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT =	38 402 819,00 €	38 563 605,00 €	160 786,00 €	0,42%

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT



Les charges à caractère général (+ 11,54 %)

Ces charges augmentent de 1 249 862 € comme dans le tableau ci-dessus compte tenu d'un retour à la normale des activités municipales et des principaux éléments :

- + 166 315 € pour l'achat de prestations de services (compte 6042).
- + 253 800 € d'augmentation d'électricité dont la hausse du coût n'est pas encadrée pour les collectivités (compte 60612).
- + 312 125 € pour l'achat de matières et fournitures (compte 6068) afin de tenir compte de la flambée des prix des matières premières au niveau international et donc nous mesurons déjà l'impact sur les prix de nos fournisseurs.
- + 271 677 € de contrats de prestations de services (compte 611)

La construction du budget 2022 par enveloppe au sein de chaque Pôle a permis de mutualiser certaines dépenses comme les fournitures de bureau ou les outils de communication par exemple.

Les charges de personnel (+ 0,83 %)

Les charges de personnel augmentent de 0,83 % par rapport au total du budget 2021 et représentent 57,39% des dépenses réelles de fonctionnement. Ce ratio est dans l'exacte moyenne des communes de la même strate. Cette faible évolution de la masse salariale démontre une rigoureuse gestion de la masse salariale.

Autres charges

Le chapitre 014 *atténuation de charges* est stable à 118 000 €, il s'agit du reversement par la ville au Syndicat Intercommunal Ermont Eaubonne du contrat enfance jeunesse versé par la CAF pour la crèche des Bouquinvilles.

Les *autres charges de gestion courante* (chapitre 65) sont prévues pour 2 783 028 €, + 393 326 € par rapport à 2021 en tenant compte d'une hausse de la subvention au CCAS de + 506 190 €.

Les *charges financières* augmentent légèrement de + 2,61 %

B – La section d'investissement

La section d'investissement est équilibrée en recettes et en dépenses à 19 371 840,20 € (+ 30,24%), arrondis à l'euro près dans les tableaux ci-dessous :

	Chapitre	BP 2021	BP 2022
R E C E T I V E S	13 - Subventions d'équipement reçues	1 235 948,00 €	1 325 910,00 €
	16 - Emprunts et dettes	2 000 000,00 €	
	20,21 et 23 - Immobilisations		
	Recettes d'équipement =	3 235 948,00 €	1 325 910,00 €
	10 - Dotations, fonds divers et réserves	1 900 000,00 €	1 250 000,00 €
	1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	1 408 812,07 €	4 385 476,17 €
	165 - Dépôts et cautionnements	2 000,00 €	2 000,00 €
	024 - Produits des cessions	617 200,00 €	1 765 514,00 €
	Recettes financières =	3 928 012,07 €	7 402 990,17 €
	021 - Virement de la section de fonctionnement	3 805 054,00 €	1 756 317,00 €
	040 - Opérations d'ordre entre sections	880 000,00 €	1 300 000,00 €
	041 - Opérations patrimoniales		
	Recettes d'ordre =	4 685 054,00 €	3 056 317,00 €
RESTES A REALISER	3 024 678,48 €	7 586 623,03 €	
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT =	14 873 692,55 €	19 371 840,20 €	

	Chapitre	BP 2021	BP 2022
D E P E N S E S	20 - Immobilisations incorporelles	599 725,00 €	410 620,00 €
	204 - Subventions d'équipement versées	- €	92 855,00 €
	21 - Immobilisations corporelles	9 092 856,00 €	8 074 266,00 €
	23 - Immobilisations en cours	1 579,00 €	2 000 000,00 €
	Dépenses d'équipement =	9 694 160,00 €	10 577 741,00 €
	16 - Emprunts et dettes	686 500,00 €	922 000,00 €
	Dépenses financières =	686 500,00 €	922 000,00 €
	Dépenses réelles d'investissement =	10 380 660,00 €	11 499 741,00 €
	10 - Dotations, fonds divers et réserves	59 542,00 €	- €
	001- Déficit reporté	2 855 232,64 €	5 564 077,48 €
	041 - Opérations patrimoniales	- €	- €
	Dépenses d'ordre + déficit reporté + réserves =	2 914 774,64 €	5 564 077,48 €
	RESTES A REALISER	1 578 258,91 €	2 308 021,72 €
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT =	14 873 693,55 €	19 371 840,20 €

1 – Les recettes d'investissement

Comme présenté en introduction dans les éléments de contexte, le très bon résultat de fonctionnement repris au budget 2022 permet une affectation complémentaire au compte 1068 *excédents de fonctionnement capitalisés* de 4 100 000 €. L'écriture comptable correspondante, permettra de sanctuariser cette somme en section d'investissement et de ne pas avoir besoin d'inscrire d'emprunt pour financer les investissements du présent exercice.

Les restes à réaliser de recettes sont de 7 586 623,03 € :

- FCTVA non encore encaissé = 1 843 434,88 €
- Emprunt 2021 non encore encaissé = 5 000 000,00 €
- Subventions en cours = 743 188,15 €

2 – Les dépenses d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement sont en hausse par rapport à 2021, inscrites pour 11 499 741 €, auxquelles il convient d'ajouter 2 308 021,72 € de restes à réaliser.

Les principales dépenses 2022 sont :

- Études et travaux cuisine centrale = 1 000 000 €
- Études et travaux cuisine satellite Pasteur = 1 000 000 €
- Reconstruction du hangar de l'Arche au Centre Administratif = 950 000 €
- Aménagement du parc Simone Veil = 828 613 €
- Travaux de voirie = 325 000 €
- Marché d'éclairage public = 370 000 €
- Travaux stade Renoir = 300 000 €
- Local de stockage épicerie sociale = 270 000 €
- Travaux école élémentaire Ravel = 160 000 €
- Réfection de l'entrée du parc de la Mairie et local à vélo = 250 000 €
- Études réhabilitation salle Yvonne Printemps = 100 000 €
- Travaux local billetterie « l'Escale » = 153 000 €

Le déficit d'investissement reporté inscrit au compte 001 est aussi à financer pour 5 564 077,48 € tel qu'il sera délibéré lors de l'affectation des résultats 2021.

Le remboursement en capital de la dette prévu au chapitre 16 est valorisé au plus juste sur le stock de dette actuelle. Au 1^{er} janvier 2022 le capital restant dû est de 4 606 901 €, l'emprunt de 5 000 000 € n'ayant été encaissé qu'au mois de février.



© Taelys